

Mieux encadrer le marché des protéines végétales et algales grâce à une norme volontaire

Protéines France pilote, au sein de l'AFNOR, le projet de norme sur les « Matières protéiques issues des végétaux et des algues et micro-algues ». Ce projet de normalisation volontaire vise à harmoniser les échanges commerciaux entre fournisseurs d'ingrédients et utilisateurs. Cette initiative, lancée dans le cadre de ProteiNEW à l'aide de subventions de France Relance, a vu le jour grâce à un partenariat avec Terres Univia et au soutien des adhérents de Protéines France, moteurs dans le projet ProteiNEW. Objectif : publier cette norme en 2024.

Répondre à une tendance : la végétalisation de l'alimentation

C'est un fait, la cote des protéines végétales augmente d'année en année. Ainsi, en 2022, près d'un quart des Français ont déclaré avoir consommé plus de protéines végétales¹. Ce réel engouement pour ces nouvelles protéines s'inscrit dans un contexte général de diversification des sources de protéines, dans lequel industriels et start-up augmentent l'offre et où les innovations sont nombreuses. L'idée a alors émergé d'encadrer ce marché en pleine construction, qui suscite des échanges entre de nombreux pays. « L'ambition de Protéines France est de fédérer les acteurs des protéines végétales et des nouvelles protéines, afin d'accélérer le développement de la filière, et faire de la France un leader mondial du domaine. Nos actions au sein de l'association nous portaient déjà sur le terrain de l'innovation ou encore de la sensibilisation et nous avons souhaité aller aujourd'hui vers la normalisation. Bon nombre d'acteurs de la filière, dont plusieurs adhérents de Protéines France, se sont ainsi retrouvés autour de la table pour créer ce projet de norme », indique Alexiane Desbiens, en charge de ce projet chez Protéines France.

Le consensus comme outil de décision

A l'instar de toutes les normes, le document NF V54-001 « Matières protéiques issues des végétaux et des algues et micro-algues – Spécifications » sera d'application volontaire et est rédigé par et pour les acteurs d'un marché (industriels, syndicats professionnels, consommateurs, associations du secteur concerné, chercheurs, pouvoirs publics...). Son élaboration se fait sur le principe d'une discussion transparente et de décision par consensus, soit sans opposition ferme.

« Après une étude prénormative menée par l'AFNOR qui a confirmé les besoins, un comité d'experts a été créé pour travailler sur ce projet », indique Florence Faessel, Responsable des affaires réglementaires pour les protéines végétales chez Roquette, qui préside la commission de normalisation. La première étape a été de se mettre d'accord sur un plan, sur des définitions et spécifications des produits puis les méthodes d'échantillonnage et d'analyse concernées. Tout ce travail a généré d'intenses débats, les sujets abordés étant très techniques et les enjeux commerciaux importants : « L'un des défis est venu du fait que les sources botaniques concernées sont très diverses, chacune ayant un taux de protéines très différent. Nous sommes néanmoins arrivés à un consensus au sein de la commission. »

Le projet de norme NF V54-001 « Matières protéiques issues des végétaux et des algues et micro-algues – Spécifications » s'appliquera ainsi aux matières protéiques destinées à l'alimentation humaine, préparées à partir de végétaux, d'algues et de micro-algues. Il ne s'appliquera pas aux matières protéiques préparées à partir de champignons, levures et moisissures. Les matières

¹ Source : Baromètre consommateurs Protéines France « Les Français et les protéines végétales en 2022 ».

premières et les aliments qui utilisent les matières protéiques comme ingrédients n'entrent pas non plus dans son champ d'application, de même que l'étiquetage et les allégations des produits alimentaires à destination directe du consommateur.

« Une fois le consensus atteint sur le projet de texte vient la consultation publique. C'est une étape de consultation importante dans le processus d'élaboration d'une norme française, qui permet de valider le consensus avec les acteurs économiques qui ne sont pas dans la Commission ainsi qu'avec la société civile », souligne Clémence Gaucher, Chef de projet en Normalisation au sein de l'AFNOR. L'enquête publique a été mise en ligne début février 2023 sur le site de l'AFNOR, qui consulte en parallèle tous ses contacts susceptibles d'être intéressés par le sujet (laboratoires d'analyses, pouvoirs publics, les fournisseurs et leurs clients, etc.). L'appel à commentaires se clôturera le 7 avril 2023 et, à l'issue de cette consultation, la commission passera en revue toutes les contributions et les analysera.

Florence Faessel le souligne : *« Tout au long de ce travail, la commission s'est attachée à tenir une ligne de crête subtile : construire une norme qui permette de guider le marché sans pour autant brider l'innovation »*. La raison d'être de ce document de référence est en effet de permettre de créer les meilleures conditions de confiance auprès des consommateurs et ainsi favoriser l'acceptation des nouvelles innovations.